



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RESILIENTES



LA BANQUE MONDIALE

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET
CREDIT NUMBER – 6132- CM

DECISION N° 196/1/29/2025 MINHDU/PDVIR/RSE/RPM/ARPM/05-2025 DU 29 MAI 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI)

N°0028/E/2/AMI/MINHDU/PDVIR/RSE/RPM/01-2025 du 27 janvier 2025

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'EVALUATION FINALE ET
DE L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES
INCLUSIVES ET RESILIENTES

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
Vu L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025
Vu La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu La Sollicitation des Manifestations d'Intérêt (SMI) N°00061/E/2/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/2021 du 29 Octobre 2021 ;
Vu Le Rapport d'analyse de la proposition technique et financière signé du Comité Ad hoc du 15 Décembre 2021 ;
Vu Le procès-verbal de négociation du contrat négocié le 15 Mai 2025
Vu Le procès-verbal de la CSPM du PDVIR du 28 mai 2025, relatif l'avis favorable de la CSPM sur la procédure de sélection et sur le projet de contrat ;

DECIDE :

Article 1er- Le consultant ci-après cité est retenu comme attributaire de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) susmentionné :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Monsieur TSALA Bienvenu Urbain, Tel : +237 677 654 941 / +237 692 163 460, email : u_tsala@yahoo.fr	19 950 000 FCFA HTVA, 23 790 375 FCFA TTC	Un (01) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- Consultant TSALA Bienvenu Urbain.

Yaoundé, le 29 MAI 2025

Gélestine KETCHA COURTES